



**Question écrite de la députée Katrin JADIN
à Madame Annelies VERLINDEN, Ministre de l'Intérieur,
concernant le nombre de véhicules accidentés en 2020**

- Bruxelles, le 7 mai 2021 –

Madame la Ministre,

La question du bon fonctionnement du parc automobile de la police fédérale ou des pompiers est une préoccupation centrale. En effet, afin de pouvoir réaliser leurs missions de la manière la plus efficace possible, la police fédérale et les pompiers nécessitent de disposer d'un parc automobile fonctionnel.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Combien de véhicules de la police fédérale et des pompiers ont-ils été impliqué dans des accidents de la route en 2020 ?
- Quel a été le coût des réparations liées à ces accidents par la suite ?
- Quelles mesures le gouvernement compte-t-il mettre en place par la suite afin de mieux prévenir ces accidents ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse de la ministre :

1.

En ce qui concerne la Police Fédérale, 986 accidents de roulage ont été recensés en 2020 sur le lieu de travail avec un véhicule de service (voiture, moto).

2.

Le coût des réparations à charge de la Police Fédérale s'élève à 300.000 euros pour l'ensemble du territoire belge.

3.

Des efforts ont été entrepris pour former au mieux les services de la Police Fédérale concernés à la conduite lors de l'exercice de leurs missions. Outre des formations déjà prévues auparavant en matière de conduite prioritaire et défensive, l'Académie Nationale de Police (ANPA) souligne particulièrement celle intitulée « Poursuite et interception » qui a été mise sur pieds en 2020.

Ces formations permettent de mieux anticiper les situations, de maîtriser les techniques de dérapage, de freinages cadrés et de conduite défensive afin de limiter au maximum le risque d'accidents.

Aussi, des contacts sont menés entre l'Académie Nationale de Police et des services de police étrangers afin d'échanger les expériences et de perfectionner l'expertise et la formation de nos formateurs et chargés de cours en la matière.

Les zones de secours sont entièrement responsables de la gestion de leur parc automobile, de l'acquisition des véhicules au remplacement de ceux-ci en passant par leurs réparations ainsi que pour la conduite automobile de leur personnel.

Je ne possède donc pas de statistiques en matière d'accidents des véhicules des zones de secours.